



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Fonctionnement

Question écrite n° 6266

### Texte de la question

Mme Segolene Royal appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, sur les problemes des sevices subis par les jeunes recrues dans les casernes. La presse ecrite et orale s'est abondamment faite l'echo, l'ete dernier, de la persistance, si ce n'est de l'aggravation, de differentes pratiques qui comportent des atteintes intolerables a la dignite des jeunes hommes qui y sont soumis, et qui peuvent de fait etre caracterisees comme relevant de la sequestration, des coups et blessures, de l'attentat a la pudeur, du harcelement sexuel. De telles pratiques sont de facon ancienne et affirmee, prohibees par des circulaires emanant des ministeres de tutelle des etablissements ou elles se deroulent. Les pratiques en question sont en effet humainement degradantes, et socialement nefastes, car propres a accoutumer les citoyens a se plier a la loi du plus fort, pour eviter les retorsions qu'ils pourraient, dans le cas contraire, subir. Elle demande si les autorites publiques competentes, et notamment le ministere de la defense, entendent intervenir fermement pour mettre fin a ces pratiques.

### Texte de la réponse

Au sein des armees, les conduites inadaptees constituant des atteintes a la dignite humaine doivent etre decelees et reprimees de la maniere la plus rapide et la plus rigoureuse en application des lois et des reglements. Le ministere de la defense n'a pas attendu pour agir que la presse se fasse l'echo de pratiques condamnables constatees dans les unites. Des que de tels faits sont signales, des procedures tendant au prononce de punitions disciplinaires, de mesures statutaires et a l'engagement de poursuites judiciaires sont immediatement entreprises. Le probleme de la violence en milieu militaire est l'objet d'une tres grande vigilance a tous les niveaux de la hierarchie et des etudes sociologiques, des seminaires de reflexion et des actions de formation sont conduits depuis plusieurs annees. Des efforts permanents de prevention sont en effet destines a identifier les deficits d'integration sociale qui conduisent aux attitudes inadaptees et a les traiter de facon personnalisee. Au cours du mois d'aout dernier, des officiers generaux ont ete charges d'inspecter les formations afin de dresser un bilan assorti de propositions. Pendant le mois de septembre s'est tenu un seminaire de reflexion sur l'exercice du commandement qui, reunissant les grands subordonnes du chef d'etat-major de l'armee de terre, a eu pour mission d'evaluer les actions a lancer ou a relancer. Par ailleurs, des directives ont ete donnees aux differents niveaux hierarchiques afin que chacun s'engage encore davantage dans le controle de l'application des reglements. Ces directives attirent en particulier l'attention sur la necessite d'un effort de prevention accru qui doit se traduire par une action permanente de formation notamment vers les jeunes cadres qui sont les plus exposes. Ainsi, la formation en ecole dans le domaine du commandement sera encore amelioree. En particulier, l'ecole nationale des sous-officiers d'active de Saint-Maixent portera de 102 a 163 heures le temps consacre a la formation a l'exercice de l'autorite et le stage initial de formation militaire sera porte de six a sept mois. Enfin l'effort sera poursuivi afin que l'encadrement des unites de metropole ne souffre pas de la priorite accordee aux operations exterieures et puisse assurer la formation dans les meilleures conditions. Ces mesures de vigilance et de prevention trouvent leur justification dans le caractere intolerable des conduites en cause si marginales soient elles. Il convient a ce sujet de rappeler qu'aucune « multiplication des

conduites inadaptées » n'est à déplorer. La proportion des cas de violence dans la population des cadres de carrière et du contingent est en effet bien inférieure à celle que l'on peut recenser dans la même tranche d'âge de la société civile et n'a pas augmenté au cours de ces trois dernières années.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Royal Ségolène](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6266

**Rubrique :** Armée

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 octobre 1993, page 3275

**Réponse publiée le :** 15 novembre 1993, page 4043